

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 6 décembre 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE et Hervé PONDEMER

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Jean-Daniel GOUDIER
Godwill BABALAO à Frédérique CLOTEAU
Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
Valérie CATHERINE à Nathalie COLLIBEAUX
Florence DUQUESNE à Nathalie BOUILLARD
Brigitte LAIR à Patrice MÈCHE

Nadine LECHATELLIER à Benoît BALAIS
Najat LEMERAY à Jean ELISABETH
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER
Angélique MOUROCQ à Sylvain GASCOUIN
Anne ROELANDT à Patrick FENOUIL

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20221212-22_05082-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 18	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/137 - Cession de la maison 3 rue Vaubailon (commune déléguée de Condé-sur-Noireau) au bénéfice de Monsieur Gautier

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
Vu Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Vu l'avis de France Domaine en date du 30 mai 2022,

Considérant le legs de Monsieur du Rosel de Saint Germain à la Commune d'une maison d'habitation de plain-pied (superficie habitable de 35m²) et de deux box, rue André Vaubailon sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau,

Il est entendu que la cession de la maison susmentionnée et d'un box-garage sur la parcelle CI n°93, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal et que les recettes générées permettront de financer les projets communaux en cours et à venir.

Plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt pour ce bien, matérialisé par des visites et des devis sur les travaux à prévoir mais toutes se sont désistées.

Une offre écrite d'un montant de 10 000 € avait été présentée par Monsieur Jean-Philippe GAUTIER, le 16 août 2022, refusée dans un premier temps, mais aujourd'hui soumise au vote du conseil par la présente.

La maison est proposée à un prix de vente inférieur à l'estimation de FRANCE DOMAINE compte tenu de l'ancienneté de l'annonce relative à la vente, des travaux de réhabilitation à entreprendre. Monsieur GAUTIER a matérialisé le maintien de sa proposition d'achat le 1er décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée CI n°93 et d'un box-garage sis 3 rue André Vaubailon au prix de 10 000 € à Monsieur Jean-Philippe GAUTIER, frais notariés à la charge de l'acquéreur,

- **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Condé en Normandie pour établir l'acte de cette vente et tout document nécessaire,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les actes notariés ainsi que tous les documents afférents à cette vente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 décembre 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

